

**Usage futur du site :**

En ce qui concerne le devenir des bâtiments : l'exploitation agricole a une vocation grandes cultures et élevage de veaux de boucherie, ce n'est pas une création d'atelier mais un accroissement de cheptel sur un site déjà existant. Sur la commune de Perreux, le PLUi a délimité cette surface en zone agricole, de ce fait, même si la production de veaux de boucherie ne permettait pas une bonne rentabilité, le bâtiment resterait à vocation agricole, pour stocker du matériel, des céréales à plat, ou du fourrage.

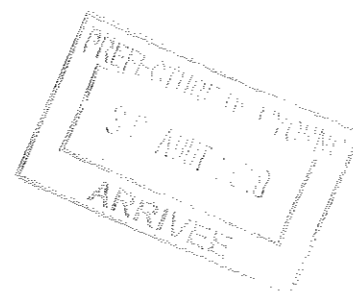
Dans le cas où le bâtiment ne servirait plus pour y faire de l'élevage, les silos seraient démontés et les citernes de gaz reprises par la société propriétaire.

**COMPLEMENTS DOSSIER ENREGISTREMENT**  
**EARL DES GIRANDES, PERREUX, CHARNY OREE DE PUISAYE**

ZNIEFF de type II :

La carte de la zone ZNIEFF de type II est fournie ci-dessous. Les îlots 3, 9, 18 et 26 se trouvent en partie dans la ZNIEFF de type II : ETANGS ET FORETS DU GATINAIS SUD ORIENTAL ET VALLEE DU VRIN.  
Aucun îlot ne se trouve en ZNIEFF de type I.

Les zones NATURA 2000 les plus proches se trouvent à 20 km au Nord du projet. Il s'agit des zones FR2601012 : GITES ET HABITATS A CHAUVES et FR2600991 : TOURBIERES, MARAIS ET FORETS ALLUVIALES DE LA VALLEE DU BRANLIN. Aucune parcelle de l'exploitation ne se trouve en zone NATURA 2000.



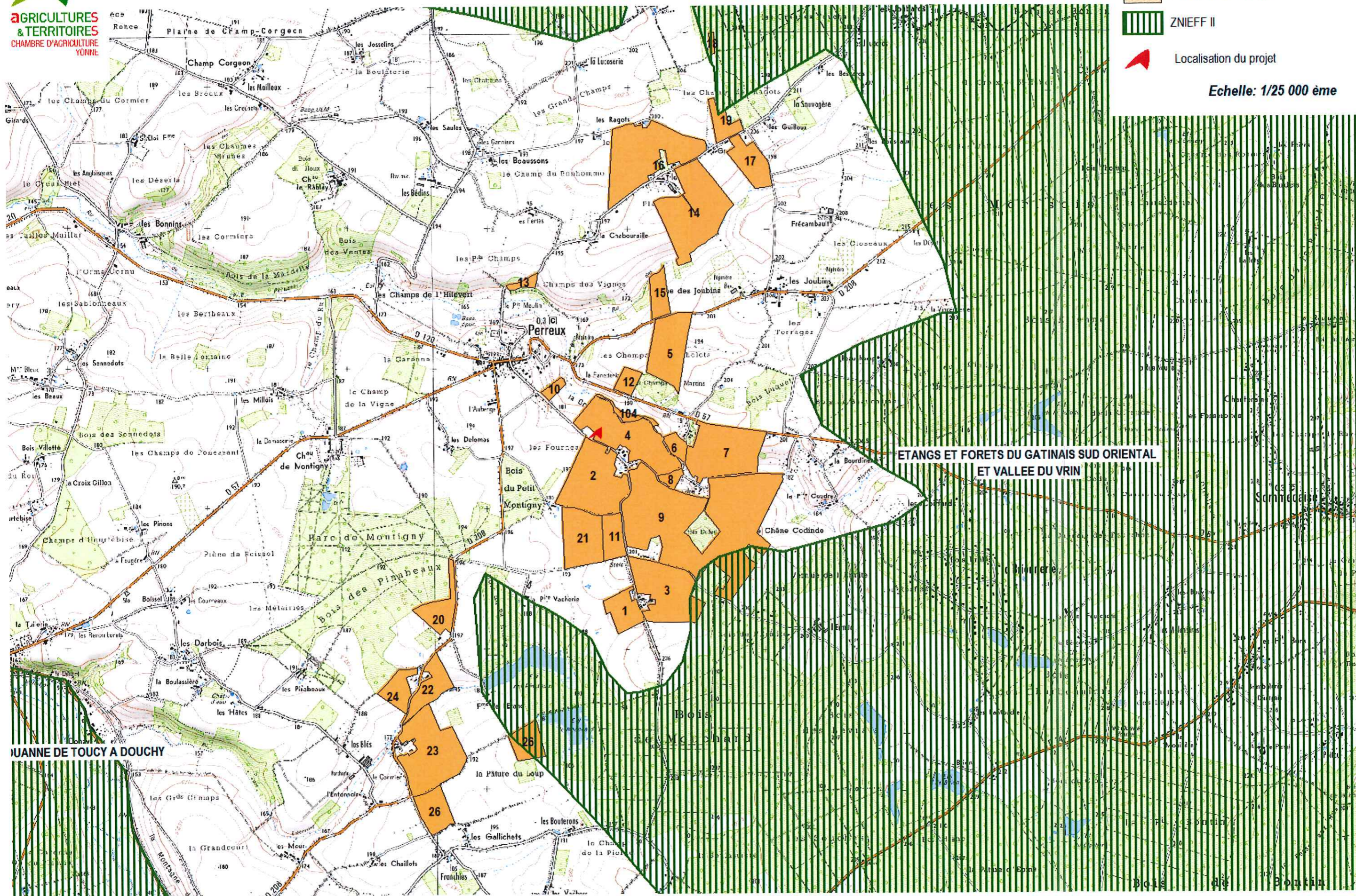
# ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX, EARL DES GRANDES, PERREUX



## LEGENDE

-  Parcelle d'épandage
-  ZNIEFF II
-  Localisation du projet

Echelle: 1/25 000 ème



OUANNE DE TOUCY A DOUCHY